



COMMUNE DE DIEUPENTALE

INFORMATION VACCINATION COVID

Madame, Monsieur

La commune de Dieupentale vous communique le dispositif mise en place en matière de vaccination pour les personnes de 75 ans et plus ainsi que pour les personnes de tout âge considérées par l'ARS comme vulnérables.

Seuls sont considérés comme personne vulnérables, les patients atteints de :

- Cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- Transplantés d'organes solides,
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
- Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes
- Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares),
- Atteints de trisomie 21.

Compte tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant au moment de la vaccination.

Vous trouverez sur le site de l'ARS toutes les informations correspondantes : <https://solidarites-sante.gouv/actualites/presse/communiques-de-presse/article/le-gouvernement-ouvre-la-vaccination-aux-patients-vulnerables>. Ainsi ces personnes pourront figurer sur la liste mairie à transmettre à la communauté de communes, si elles ont un problème de mobilité.

PERSONNE MOBILE DE PLUS DE 75 ANS SOUHAITANT SE FAIRE VACCINER :

Vous pouvez directement prendre RDV via la plateforme téléphonique au 0 809 54 19 19 ou sur le site Santé : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html#dep-82>.

PERSONNE SOUHAITANT SE FAIRE VACCINER ET N'AYANT PAS DE MOYEN DE TRANSPORT (ni d'aide familiale ou amicale)

Vous pouvez vous manifester auprès de la mairie (ce dispositif repose sur une démarche volontaire de la personne). Vous devrez donner votre consentement en mairie ainsi que vos coordonnées. Vous serez pris en charge directement à votre domicile en lien avec la Communauté de Communes, ce service est gratuit et vous serez contactés en amont par le transporteur pour vous communiquer l'horaire de votre prise en charge.

La mairie vous inscrit sur une liste qui sera communiquée au fur et à mesure à la Communauté de Communes.

Cette communauté de commune se charge de prendre rendez-vous **pour les 2 injections** du vaccin et d'organiser votre transport.

ATTENTION : LES PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT NE PEUVENT PAS ACCEDER A CE SERVICE. (Un autre dispositif est en cours de réflexion au sein de la Préfecture)

Le Maire,
Madame Dominique JULIEN